

LA CNESST ET LES TRIBUNAUX : PRENEZ POSITION !

INTRODUCTION

La prévention des accidents passe par la mise en place d'une saine gestion de la santé et de la sécurité du travail (GSST). Au cours des dernières années, les tribunaux sont venus préciser les grands principes de la diligence raisonnable ainsi que les moyens de défense admissibles suite à un constat d'infraction. Mais qu'en est-il dans le quotidien d'une entreprise ? Comment se préparer à une éventuelle défense juridique ? Cette formation vous propose des mesures concrètes et positives ainsi que des outils afin d'avoir tous les éléments en main pour vous assurer une défense pleine et entière devant les tribunaux.

À la fin de la formation, les participants auront une meilleure compréhension de la planification des mesures préventives en matière de santé sécurité du travail et de la mise en place de mesures concrètes de défense suite à la visite d'un inspecteur de la CNESST ou de l'émission d'un constat d'infraction.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Définir le concept de diligence raisonnable et de négligence criminelle et l'intégrer dans les activités quotidiennes.
- Identifier les cibles de dangers et de tolérance zéro de la CNESST.
- Mettre en place une procédure d'accueil des inspecteurs de la CNESST.
- Identifier les processus de collecte d'information en vue d'une défense d'un constat d'infraction.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le concept de diligence raisonnable et de négligence criminelle.
- Comment passer de la théorie à la pratique.
- Les inspections de la CNESST et la contestation des rapports d'intervention.
- Les constats d'infractions de la CNESST et leur défense.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Un maximum de 20 participants est demandé.

MATÉRIEL FOURNI

- Le matériel didactique.
- La présentation visuelle.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

DURÉE

- 2 h 30

INSCRIPTION

formation@gestess.com

T. 1 888 307-8394, poste 60

GESTESS est un organisme formateur agréé par la Commission des Partenaires du marché du travail (CPMT).

